



→ LES ÉTUDES SUR LA RÉVISION DU PLU ONT DÉBUTÉ !

Le Conseil Municipal de Charpey a prescrit la **révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, par la délibération du 11 octobre 2022. Cette réflexion, qui vise à **définir un projet de territoire à l'horizon de la prochaine décennie**, est menée en **concertation avec la population et les différents acteurs du territoire** (Direction Départementale des Territoires, chambres consulaires, intercommunalité, etc...).

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Les objectifs poursuivis par la municipalité sont les suivants :

ASSURER LA QUALITE DE L'URBANISATION EN RENFORÇANT LA CENTRALITE DU VILLAGE DE CHARPEY

- **Favoriser** l'accueil d'habitants sur le village-centre de Charpey (la Forge, la Fontaine, Boyon, Vernaies,...) en diversifiant l'offre de logements.
- **Limiter** le développement des hameaux de Chanouillet, Bois Percé, les Marais et Béjalas.
- **Encadrer** la densification, assurer la qualité des constructions et des transitions avec l'espace agricole ou naturel dans les zones pavillonnaires (dans le village et les hameaux).
- **Permettre et encadrer** l'habitat léger.

AMELIORER L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS DANS LES POLARITES EXISTANTES

- **Créer** les conditions d'accueil pour l'implantation de services et commerces (centre de Charpey, espace Orfeuille, la Forge/secteur mairie, notamment le stationnement).
- **Programmer** le devenir de l'école de Saint-Didier (équipement culturel et associatif, services, logements) dans le contexte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).
- **Compléter** l'offre en équipements sportifs à destination des jeunes notamment.
- **Relier** les deux cœurs de vie de Charpey et Saint-Didier et les hameaux par un cheminement sécurisé pour les piétons et les cycles.
- **Accueillir** des professionnels de santé.

PRESERVER LE CADRE DE VIE, L'IDENTITE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE BATI

- **Préserver** les vues de qualité sur le village et sa motte castrale, le village encaissé de Saint-Didier, les clochers des églises, la plaine agricole.

- **Valoriser** et protéger la motte castrale (gestion des risques éboulement/effondrement), et sécuriser son accès.
- **Préserver** le petit patrimoine bâti de la commune.
- **Structurer** les entrées de village et offrir des espaces publics de qualité.
- **Favoriser** la réhabilitation de bâtiments agricoles de qualité.

PROTEGER, VALORISER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET CREER DES ILOTS DE FRAICHEUR

- **Valoriser** les cours d'eau de la Barberolle et du Guimand pour en faire des lieux de promenade dans le respect du voisinage agricole et de la biodiversité.
- **Améliorer** les continuités écologiques du territoire comme les ripisylves, la zone humide des Vernaies, la motte castrale.
- **Favoriser** la végétalisation et les plantations d'arbres et de haies dans les espaces privés et publics des zones urbanisées (ombre, biodiversité).
- **Mener** une politique volontariste et exemplaire sur la gestion différenciée des eaux pluviales.

CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A UNE AGRICULTURE NOURRICIERE

- **Préserver** les terres à forte valeur agricole et les terres irriguées au sud-ouest du village de Charpey, le long des cours d'eau et autour du village de Saint-Didier.
- **Mener** une stratégie foncière communale pour maîtriser l'accès à l'eau.
- **Encourager** l'agriculture biologique pour préserver des terres et une eau saine.
- **Accompagner et inciter** au développement des circuits courts.



LES MODALITÉS DE CONCERTATION

Les modalités de concertation prévues pour la révision du PLU sont les suivantes :

- Mise à disposition en mairie d'un **registre de concertation** servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation,
- Organisation d'un minimum de **2 réunions publiques**,

- Organisation d'une **réunion avec les agriculteurs locaux**,
- **Information à la population** sur le site internet et le bulletin municipal sur l'avancée du projet de PLU,
- **Ouverture d'une boîte à idée dédiée au PLU, par courrier et par mail.**